



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 mars 2005

[PAS

D'ANNEXE]

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 mars 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2005

**Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'oeuvre passé avec le
groupement Milou-Lancereau pour l'aménagement du Bas de la
Place de la Brèche**

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Geneviève RIZZI.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2005

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 25 février 2005, a validé le contrat de maîtrise d'oeuvre avec le groupement MILOU LANCEREAU pour la réalisation de la place de la Brèche.

Le présent avenant concernant le périmètre bas de la place concerne :

- l'aménagement de l'esplanade de l'avenue de la République,
- l'infrastructure du nouveau pôle transport (hors bâti) relatif au pôle d'échange Transport Public et à la voie en site propre.

L'article 9 du cahier des clauses particulières du marché de maîtrise d'oeuvre prévoit qu'un avenant valide l'avant-projet et fixe le coût prévisionnel des travaux sur lequel le maître d'oeuvre s'engage.

Suite à des évolutions programmatiques voulues par la maîtrise d'ouvrage, l'enveloppe financière du projet est en légère augmentation de 1,99 % soit 2 916 878,31 €HT (au lieu de 2 860 000,00 €HT).

Ainsi, il a été décidé, afin de favoriser les transports collectifs, de réaliser une voie en site propre (non prévue à l'origine) à double sens de circulation.

Le taux de rémunération de la maîtrise d'oeuvre sur l'infrastructure de la partie basse demeure inchangé et reste fixé à 10,77%. La rémunération s'établit donc à présent à 314 147,79 €HT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avant projet (infrastructure) de la partie basse de la place,
- Fixer le montant prévisionnel des travaux (infrastructure) de la partie basse de la place à 2 916 878,31 € HT,
- Fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre (infrastructure) de la partie basse de la place à 314 147,79 € HT,
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre signé avec le groupement MILOU – LANCEREAU.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 34
Contre : 7
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER